



Mrs: J. Masson, Ph. Citaire, C.F. Dupau,
Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Preteux,
Syndic : P. Petitgas et J.E. Maury

◇ M. Pierre PETITGAS était accompagné de M. Jean-Edouard MAURY, dirigeant Geniez-Foncia.

◇ **Vie de la résidence :**

Ascenseurs : changement de prestataires :

4 ascensoristes ont répondu à l'appel d'offres diffusé par le syndic.

Deux sociétés ont retenu notre attention : KONE et OTIS. Ces deux sociétés nous offrent la gratuité des kits GSM (fourniture et pose) et la prise en charge de l'abonnement de la carte SIM et des communications pour les 24 appareils.

Nous souhaitons rencontrer ces deux sociétés (fin septembre/début octobre), Nous vous communiquerons nos conclusions.

Pour rappel, le contrat qui nous lie à AFEM se termine au 31 décembre 2021.

Renouvellement de câbles électriques :

Des travaux vont être entrepris par ENEDIS (ERDF) pour remplacer le réseau enterré desservant le RAMEAU, le MOZART ainsi que celui du GOUNOD.

L'installation d'un boîtier est prévue en face du Gounod au niveau de la barrière, nous veillerons à ce que celui-ci ne gêne pas à la création d'un éventuel emplacement de stationnement.

Le syndic rappellera au prestataire que les boîtiers relais qui seront situés devant les bâtiments ne doivent pas être coller aux façades.

Chauffage

En vue du démarrage de la saison de chauffe, une visite technique des installations a eu lieu le 15 septembre avec Energie et Services et CIEC.

Un compte rendu doit nous parvenir rapidement.

Le 24 septembre, le syndic recevra dans ses locaux, CIEC pour faire le bilan des évaluations des prestations dans la résidence.

Pour information, 3000 € de pénalités ont été calculées pour le 1^{er} semestre 2021.

Le syndic doit fournir à la société Energie et Services divers renseignements notamment la superficie des différents types d'appartement afin d'envisager la réalisation de l'équilibrage qui n'a toujours pas été fait.

Sécurité de la résidence

Le syndic a reçu un devis comprenant : l'implantation et le contrat de maintenance de caméras dans la résidence.

Ce devis doit être complété par le rajout de trois caméras afin de réduire au maximum les angles morts.

Pour renforcer la sécurité de la résidence, le syndic doit nous fournir également un devis pour clôturer l'ensemble de la résidence.

Ce point sera soumis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022.

Antenne relais

Le syndic nous a informé que plusieurs opérateurs désiraient installer une antenne sur la résidence. Nous ne sommes pas hostiles à l'installation d'autres antennes. Nous étudierons les propositions. Bien entendu, toutes les propositions retenues, seront soumises à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022.

Défibrillateur cardiaque

Le syndic a reçu un devis comprenant la mise en place et l'entretien d'un défibrillateur. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2022.

Espaces verts

RIES en charge de l'entretien des espaces verts, nous a proposé un devis prenant en compte :

- l'élagage de 2 érables en face le Petit Debussy, le long de la clôture, côté rue, l'abattage d'un pommier du Japon + dessouchage et l'élagage d'un acacia derrière le Rameau, la plantation d'un Cèdre devant la Sablière et le dessouchage de 6 souches.

A noter que le désagrément, causé par des mites rencontrées actuellement chez des propriétaires, doit être traité à titre privé et non collectivement.

Levées des réserves

Les réserves restantes seront levées début octobre.
Pour information, les comptes des travaux ont été clôturés.

Assurance dommages ouvrage

Avant d'accepter d'assurer la résidence, ASSURIMO doit venir inspecter les travaux qui ont été réalisés dans la résidence. Cette visite aura lieu courant octobre.

Une réserve financière a été conservée pour régler le montant de l'assurance dommages ouvrage.

Impayés

Le montant des impayés s'élève actuellement à 188 000 €. 3 adjudications sont en cours.

◇ **Incivilités :**

Nous vous rappelons :

- qu'il **est strictement interdit de mettre de la nourriture sur les pelouses**. Elle attire les rats et autres rongeurs. L'an passé, la dératisation de la résidence nous a coûté 8 000 €.

Merci également aux propriétaires de chien de **ramasser les déjections de leur animal**.

- que chaque appartement bénéficie d'une place de parking numérotée. **Les places non numérotées sont à la disposition de tous les résidents.**

Le syndic transmettra au commissariat état « véhicule tampon » avec situation d'assurance et contrôle technique afin de faire évacuer ces véhicules

Nous vous avons déjà signalé de ne pas jeter vos mégots de cigarette par les fenêtres car les conséquences peuvent être graves.

Pour le CS, le président
Jean Masson